

Nouvelles techniques de modification génétique chez les plantes et les animaux

Position de StopOGM

StopOGM demande que les nouvelles techniques de modification génétique appliquées aux plantes et aux animaux soient régulées selon l'actuel droit sur le génie génétique (Loi sur le génie génétique, LGG).

Les éléments centraux de la réglementation sont un modèle d'évaluation du risque basé sur un processus par étape (step-by-step), l'application du principe de précaution et de causalité.

StopOGM demande une application stricte de la LGG ainsi que des définitions et des termes utilisés.

Demandes politiques de StopOGM

Les plantes dont le génome a été modifié à l'aide des nouvelles techniques de modification génétique ne doivent pas être disséminées ni commercialisées sans avoir subi une évaluation du risque selon la procédure exigée par la LGG.

Les besoins d'une réglementation concernant les animaux doit être clarifiée. En attendant, StopOGM demande un moratoire sur l'utilisation à des fins expérimentales et commerciales des animaux dont le génome a été modifié à l'aide des nouvelles techniques de modification génétique.

Les nouveaux procédés de modification génétique doivent être réglementés selon le droit sur le génie génétique. Ils doivent être soumis à une évaluation du risque selon le modèle step-by-step. L'évaluation est déterminée par le procédé technique utilisé ainsi que le trait inséré.



Prise de position

Aucun affaiblissement des définitions et des termes utilisés dans le droit sur le génie génétique, par exemple par un élargissement de la liste positive de l'annexe 1 de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, 814.911).

Le principe de précaution et de causalité doivent être implémentés.

Les traités de libre échange discutés actuellement (TTIP par exemple) ne doivent pas conduire à un affaiblissement du droit sur le génie génétique et permettre la dissémination, la culture ou l'élevage de plantes ou d'animaux modifiés à l'aide des nouvelles techniques de modification génétique.

La Confédération soutien plus intensivement qu'aujourd'hui les projets publics et privés de sélection végétale et animale qui répondent aux besoins d'un système de production écologique, diversifié et proche de la nature.

La politique agricole, la stratégie nationale pour la sélection végétale et la stratégie qualité utilisent de manière active l'opportunité d'une Suisse sans OGM. Durant les prochaines années, elles créent une meilleure valeur ajoutée pour la production sans OGM et les filières alimentaires sans OGM.

Neuchâtel, le 13 octobre 2015